

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

## PIECES A FOURNIR AU DOSSIER (DOCUMENTS ORIGINAUX)

---

### ↳ *PREMIERE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE*

☐ **Un justificatif de l'état civil** : copie intégrale ou extrait d'acte de naissance avec filiation **de moins de trois mois**. En faire la demande à votre mairie de naissance par courrier ou par mail sur : [www.acte-naissance.fr](http://www.acte-naissance.fr) ou [www.acte-etat-civil.f](http://www.acte-etat-civil.f) . Pour les personnes nées à l'étranger, vous pouvez faire votre demande sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ou par voie postale au Ministère des Affaires Etrangères - Services Central de l'état civil – 11 rue de la Maison blanche 44941 Nantes cedex 09.

### **Le livret de famille n'est pas un justificatif d'état civil**

☐ **2 photographies d'identité récentes** de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue avec une expression neutre. (Voir au verso les normes pour les photographies). Il faut aussi pouvoir indiquer sa **taille**.

☐ **Un justificatif de domicile datant de moins de 1 an** (acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non imposition, facture d'énergie ou de télécommunication, attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs ...).

**La présence du demandeur** est requise à la fois au moment du dépôt d'une demande de carte nationale d'identité et lors de la remise de la carte.

**Pour les mineurs**, la demande de carte nationale d'identité doit être présentée, en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur ou autre personne exerçant l'autorité parentale) qui doit remplir et signer l'autorisation insérée dans le formulaire de demande et produire un document justifiant de sa qualité.

La délivrance de la carte d'identité est gratuite et elle est dorénavant valable 15 ans pour les personnes majeures. Elle conserve une durée de validité de 10 ans pour les personnes mineures.